

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
195^e année
7 mars 2019
n° 8 / 7809^e
pages 425 à 480



CHRONIQUE / Procédure civile

Les graves lacunes de la réforme de la justice
en matière de médiation

> Valérie Lasserre

441

ÉDITORIAL

425 Sécessionnisme départemental (ou communal) et réforme territoriale, *Franck Laffaille*

ACTUALITÉS

- 428 Crédit libellé en francs suisses : clause licite de remboursement en euros
- 431 Terrorisme (association de malfaiteurs) : voyage en Syrie pour rejoindre l'État islamique
- 435 Collectivité européenne d'Alsace : présentation d'un projet de loi

POINT DE VUE

439 Conseil constitutionnel et Cour européenne des droits de l'homme :
premier non-usage, justifié, du Protocole n° 16, *Jérôme Roux*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 448 **Chronique** : L'impérativité européenne, du malaise du mouvement à la solidité du fondement,
Sylvaine Poillot-Peruzzetto
- 453 **Panorama** : Droit des marques, *Jean-Pierre Clavier et Nathalie Martial-Braz*
- 464 **Notes** : Le point de vue de la CEDH sur la constitution de partie civile d'un président
de la République, *note sous CEDH 18 oct. 2018, Anne-Blandine Caire*
- 468 L'intérêt indirect dans les conventions réglementées, *note sous Com. 16 mai 2018, Bruno Dondero*
- 471 Précisions sur l'obligation de paiement du banquier tiré en cas de mainlevée de l'opposition
au paiement d'un chèque, *note sous Com. 21 nov. 2018, Jérôme Lasserre Capdeville*
- 475 De l'articulation entre l'injonction « Mareva » et la saisie conservatoire,
note sous Civ. 1^{re}, 3 oct. 2018, Kamalia Mehtiyeva

ENTRETIEN

480 Éliette Rubi-Cavagna - Le règlement UE du 14 novembre 2018 concernant
la reconnaissance mutuelle des décisions de gel et des décisions de confiscation

DALLOZ

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER,
et Philippe MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas LEFORT (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction: Véronique THILL

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, *Directrice*

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, *Responsable*

Tél.: 01 40 92 20 85

Service publicité: Myriam LACROIX, *Responsable*

Tél.: 01 40 92 69 66 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 645 € HT (658,55 € TTC)

Étranger: 711 € HT

Prix au numéro: 28,59 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Mars 2019

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des Éditions Lefebvre Sarrut



Origine du papier: Portugal
Taux de fibres recyclées: 0 %
Prot: 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Franck Laffaille

425

Sécessionnisme départemental
(ou communal) et réforme territoriale

ACTUALITÉS

428

DROIT DES AFFAIRES

Consommation

Crédit libellé en francs suisses:

clause licite de remboursement en euros,

Civ. 1^{er}, 20 févr. 2019

Société et marché financier

Liquidateur amiable

(action en responsabilité): point de départ

de la prescription, *Com. 20 févr. 2019*

429

DROIT IMMOBILIER

Bail

Dépôt de garantie (défaut de restitution):

constitutionnalité du régime,

Cons. const., 22 févr. 2019

Obligation de délivrance (travaux):

condamnation *in solidum* de l'acquéreur

de l'immeuble, *Civ. 3^e, 21 févr. 2019*

Copropropriété

Action en justice (remise en état): prescrip-

tion de l'action en référé, *Civ. 3^e, 21 févr. 2019*

431

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Terrorisme (association de malfaiteurs):

voyage en Syrie pour rejoindre

l'État islamique, *Crim. 20 févr. 2019*

Presse et communication

Diffamation publique: statut de l'Institut

de France et de son chancelier,

Crim. 19 févr. 2019

Procédure pénale

Mandat d'arrêt européen (décision

de condamnation): reconnaissance

en France, *Crim. 19 févr. 2019*

Détention provisoire (maintien): nécessité

d'une motivation spéciale, *Crim. 20 févr. 2019*

Cour d'assises (expert): audition par moyen

de télécommunication, *Crim. 20 févr. 2019*

Cour d'assises (débat): huis clos

en raison d'un mouvement de protestation

du barreau, *Crim. 20 févr. 2019*

Autonomie parlementaire (Parlement

européen): poursuites devant le juge

national, *Crim. 19 févr. 2019*

Enfance délinquante (chambre spéciale

des mineurs): régularité de la procédure,

Crim. 20 févr. 2019

Plaques d'immatriculation (fichier LAPI):

régularité de la procédure de consultation,

Crim. 19 févr. 2019

Instruction (nullité): moyens soulevés

après décision de la chambre de l'instruction,

Crim. 19 févr. 2019

435

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Collectivité européenne d'Alsace:

présentation d'un projet de loi

Étranger (aide au séjour): éléments

constitutifs et qualification du délit,

Crim. 20 févr. 2019

436

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Contrat à durée déterminée: validité

des contrats d'intervention d'optimisation

linéaire, *Soc. 20 févr. 2019*

Accident du travail (inaptitude):

indemnité spéciale en cas de résiliation

judiciaire, *Soc. 20 févr. 2019*

Accident du travail (suspension du contrat):

obligation de loyauté du sportif

professionnel, *Soc. 20 févr. 2019*

Sécurité sociale

Actions gratuites (exonération

de cotisations): constitutionnalité du régime,

Cons. const., 22 févr. 2019

437

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Signification des actes par voie diploma-

tique: notification à l'ambassade

des États-Unis, *Civ. 2^e, 21 févr. 2019*

Profession juridique et judiciaire

Avocat (accès à la profession):

fonctionnaire de la Commission européenne,

Civ. 1^{er}, 20 févr. 2019

Avocat (honoraires):

forme du contrat de mandataire sportif,

Civ. 1^{er}, 20 févr. 2019

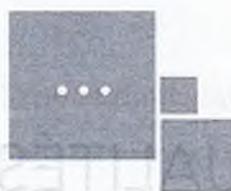
Avocat (collaboration): règles applicables aux

rétrocessions d'honoraires,

Civ. 1^{er}, 20 févr. 2019

Avocat (discipline): portée du droit à avoir

la parole en dernier, *Civ. 1^{er}, 20 févr. 2019*



POINT DE VUE

439

Conseil constitutionnel et Cour européenne des droits de l'homme : premier non-usage, justifié, du Protocole n° 16 par Jérôme Roux



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

441

Les graves lacunes de la réforme de la justice en matière de médiation par Valérie Lasserre

448

L'impérativité européenne, du malaise du mouvement à la solidité du fondement par Sylvaine Poillot-Peruzzetto

PANORAMA

453

Droit des marques janvier 2018 - décembre 2018 par Jean-Pierre Clavier et Nathalie Martial-Braz

NOTES

464

Le point de vue de la CEDH sur la constitution de partie civile d'un président de la République, note sous CEDH 18 oct. 2018 par Anne-Blandine Caire

468

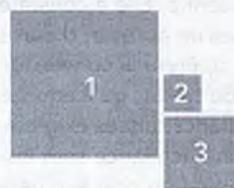
L'intérêt indirect dans les conventions réglementées, note sous Com. 16 mai 2018 par Bruno Dondero

471

Précisions sur l'obligation de paiement du banquier tiré en cas de mainlevée de l'opposition au paiement d'un chèque, note sous Com. 21 nov. 2018 par Jérôme Lasserre Capdeville

475

De l'articulation entre l'injonction « Mareva » et la saisie conservatoire, note sous Civ. 1^{re}, 3 oct. 2018 par Kamalia Mehtiyeva



ENTRETIEN

480

Éliette Rubi-Cavagna - Le règlement UE du 14 novembre 2018 concernant la reconnaissance mutuelle des décisions de gel et des décisions de confiscation

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr